

1, Boulevard Monivong - BP 18 - 12001 Phnom Penh

Téléphone : +855 23 260 010

Courriel : bourses.phnom-penh-amba@diplomatie.gouv.fr

CAMPAGNE de BOURSES SCOLAIRES AEFE **ANNÉE 2024 – 2025**

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE **POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT**

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : jeudi 25 janvier 2024

ATTENTION :

- Le dossier doit être déposé, sous enveloppe adressée au service social,
 - à l'ambassade de France à Phnom Penh,
 - ou auprès de l'établissement scolaire,
 - ou auprès de la consule honoraire à Siem Reap.
- Les dossiers transmis par email ne seront pas acceptés.
- Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera rejeté.
- Veuillez vérifier la validité de votre inscription consulaire ainsi que celle de vo(s) enfant(s) et la renouveler le cas échéant.
- Les documents rédigés en khmer devront être traduits en français.
- **Merci de classer les documents dans l'ordre de cette liste.**

**LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE BOURSES SCOLAIRES PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE VISITE
AU DOMICILE DU DEMANDEUR**

Généralités

- Lettre de demande** sur papier libre **signée** détaillant votre situation familiale, professionnelle, financière et patrimoniale, précisant les motifs de la demande, le moyen de transport utilisé pour chaque élève et les bourses parascolaires demandées ;
- Formulaire** de demande de bourse **dûment complété (toutes les pages) et signé** ;
- Cette liste de pièces justificatives**, que vous devrez pointer en cochant les cases vous concernant.

A RENSEIGNER EN PAGE 1 DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

- Certificat de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** pour toute famille récemment arrivée de France (ou dont l'un des parents continue d'y résider - sauf cas des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de sécurité sociale) **et justificatifs des prestations reçues en 2023** ;
- Copie du livret de famille français** ;
- Copie de **toutes les pages** du passeport (français et autres le cas échéant) de **tous les membres de la famille** ;

SITUATION FAMILIALE

EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION :

La demande de bourse doit être présentée par le parent qui a la garde de l'enfant et les frais de scolarité à sa charge.
En cas de **garde alternée**, la demande de bourse doit être formulée par les deux parents.

- Copie du jugement de divorce ou de séparation** ;

Pour les parents célibataires :

- Attestation sur l'honneur indiquant que vous vivez seul(e) ;

Si la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle ;

En cas de décès d'un des parents :

- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf(ve) et d'orphelin ;

A RENSEIGNER EN PAGE 2 DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

Si la famille a à sa charge :

- Enfant(s) handicapé(s) : copie de la notification de la MDPH ;

Si la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement de tutelle.

LOGEMENT

- Copie d'une facture récente (électricité, gaz, eau ou téléphone) ;

Pour les locataires :

- Copie du bail ou dernière quittance de loyer ;

Pour les propriétaires, documents à fournir pour toutes les propriétés, y compris hors du Cambodge :

- Copie de l'acte notarié d'achat ;
- En cas de biens reçus en héritage, copie de l'acte notarié ;
- Copie du tableau d'amortissement du prêt depuis le début de l'emprunt ;
- Copie de votre taxe foncière 2023 pour les propriétaires en France.

Pour les personnes logées gratuitement par la famille ou des amis :

- Attestation d'hébergement par la personne qui vous héberge à titre gracieux (+ copie pièce d'identité) ;

Pour les personnes occupant un logement de fonction :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement et l'adresse ;

VEHICULE

- Copie de la **carte grise** du ou des véhicules ;
- Copie du contrat de crédit contracté pour l'achat du ou des véhicules.

AIDES A LA SCOLARISATION

- Original de l'attestation de l'employeur** concernant sa participation ou non à la scolarisation ou à l'entretien des enfants.

A RENSEIGNER EN PAGE 3 DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

REVENUS ANNUELS BRUTS EN 2023

Pour les résidents fiscaux en France :

- Copie de l'**avis d'imposition 2024** sur les revenus de l'année 2023.
- Copie de l'**avis d'imposition 2024** sur les revenus locatifs de l'année 2023.

NB : les familles qui déposent une demande en première campagne des bourses transmettent leur avis d'imposition 2023 sur les revenus en 2022.

VOUS ETES SEPARES OU DIVORCES

Si vous recevez une pension alimentaire :

- Copie du reçu bancaire de la pension alimentaire reçue ou à défaut, déclaration sur l'honneur de non perception de la pension alimentaire de l'autre parent, accompagnée du recours devant les tribunaux réclamant la pension ;

Si vous payez une pension alimentaire :

- Décision de justice et attestation bancaire de versement de la pension alimentaire.

VOUS ETES SALARIE(S) OU AVEZ ETE SALARIE(S)

- Copie de TOUS les bulletins de salaire perçus en 2023 ;
- Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel (incluant les primes et 13ème mois), le versement ou non d'avantages en nature ou en espèces (repas, aide à la scolarité, logement à disposition, véhicule de fonction, ...).

VOUS ETES TRAVAILLEUR INDEPENDANT OU AVEZ EXERCE UNE PROFESSION LIBERALE

- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux ;
- Statuts de la société, compte d'exploitation ;
- Bilan comptable de l'année 2023, visé par un comptable agréé ;
- Relevés bancaires des 3 derniers mois ;
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.

VOUS ETES RETRAITE(S) OU PENSIONNE(S)

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues en 2023 ;
- En cas de décès de l'un des parents, copie des justificatifs de la pension de veuf(ve) et d'orphelin perçues en 2023.

VOUS ETES EN RECHERCHE D'EMPLOI

- Certificat de l'employeur précisant le montant de l'indemnité de licenciement ou justificatif des indemnités de licenciement perçues en 2023 ;

En France :

- Copie du certificat d'inscription à pôle emploi en France indiquant la durée d'indemnisation ;
- Attestation des versements perçus en 2023 ;

AIDE FAMILIALE

Pour les bénéficiaires d'une aide financière de leurs proches :

- Attestation sur l'honneur du tiers accordant l'aide et indiquant l'identité et les coordonnées du donneur (+ copie de sa pièce d'identité) ;
- Justificatifs bancaires des versements de fonds.**

VOUS BENEFICIEZ DE PRESTATIONS SOCIALES

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en 2023.

REVENUS IMMOBILIER (FONCIER) ET MOBILIER (DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)

- En cas de vente d'un bien immobilier en 2023 :** justificatif établi par un notaire du produit de la vente éventuelle d'un bien immobilier en France, au Cambodge ou dans un pays tiers ;
NB : la somme nette revenant à la famille résultant de la vente d'un patrimoine immobilier est assimilée à un patrimoine mobilier.
- En cas de perception de revenus locatifs en 2023 :** copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus (contrat de bail et dernière quittance de loyer) ;
- En cas de perception de revenus mobiliers :** justificatifs du montant de vos placements financiers et portefeuilles d'actions (pour l'ensemble des membres composant le foyer, enfants inclus) et des revenus financiers correspondant à ces placements perçus en 2023.

COMPTES BANCAIRES (DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)

- Relevés bancaires de tous les comptes bancaires de la famille (parents et enfants) c'est-à-dire l'ensemble de vos comptes courants, comptes épargnes, comptes actions, assurance vie, plan épargne retraite, plan de pension entreprise (...) détenus au Cambodge, en France ou dans un pays tiers indiquant les mouvements bancaires pour l'ensemble de l'année 2023 sur les 12 mois (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Les relevés fournis doivent nécessairement faire apparaître le nom du titulaire du compte, le numéro du compte, la mention de l'ensemble des opérations et le solde du compte au 31/12/2023.

- Synthèse des comptes ou relevé de situation bancaire lorsque vous avez plusieurs comptes au sein du même établissement bancaire.

A RENSEIGNER EN PAGE 4 DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

- Bien indiquer la classe de chaque enfant à la **rentrée de septembre 2024**

Cette liste n'est pas exhaustive. L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni ne sera restitué (fournir des photocopies).